Héritage des parents mariés pendant 20 ans.

Par Visiteur

Ma mère est décédée il y a 3 ans . Mon pere est décédé il y a 2 mois.Mes parents sont restés mariés près de 20 ans , et ils ont eu 3 enfants , mes 2 frères et moi même.
Mes parents ont divorcé il y a plus de 20 ans , et mon pere s'est remarié avec mme X : ils n'ont pas eu d'enfants ensemble. J'ignore si mon pere a fait un testament.

A quoi ont droit les 3 enfants lors de l'héritage ????

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma mère est décédée il y a 3 ans . Mon pere est décédé il y a 2 mois.Mes parents sont restés mariés près de 20 ans , et ils ont eu 3 enfants , mes 2 frères et moi même.
Mes parents ont divorcé il y a plus de 20 ans , et mon pere s'est remarié avec mme X : ils n'ont pas eu d'enfants ensemble. J'ignore si mon pere a fait un testament.

A quoi ont droit les 3 enfants lors de l'héritage ?

Tout dépend s'il y a eu ou non un testament.

S'il y a eu un testament au profit du conjoint survivant, alors vos droits dépendent de son choix.

-Soit elle opte pour l'usufruit sur la totalité du patrimoine de son défunt mari, alors les trois enfants récupèrent l'intégralité du patrimoine en nue propriété. Cela signifie que vous aurez la pleine propriété au décès de cette dame.

-Soit elle opte pour le quart en pleine propriété et trois quart en usufruit: Même système.

S'il n'y a pas de testament, alors elle hérite du quart du patrimoine en pleine propriété. En tant qu'héritiers, les enfants se partagent donc les 3/4 restant.

Très cordialement.